

Department of Health / Ministère de la Santé
Office of the Chief Medical Officer of Health /
Bureau du médecin-hygiéniste en chef
P.O. Box / Case postale 5100
Fredericton, NB / (N.-B.) E3B 5G8
Tel/tel: 506-457-4800

Date : September 21, 2023 / Le 21 septembre 2023

To/Dest. : All Medical Practitioners / Tout les praticiens médicaux, NBMS/SMNB; NANB/AIINB; N.B. College of Pharmacists/Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick.; NBPA/APNB; Danny Jardine, VP Community Horizon Health Network/ Vice-président Réseau de santé Horizon communautaire; Dr./Dre. Susan Brien, Senior VP Medical, Academic, and Research Affairs Horizon Health Network/ Vice-président médical, Affaires académiques et de recherche Réseau de santé Vitalité; Dan Steeves, Interim VP Professional Services Horizon Health Network/ Vice-président des services professionnels Réseau de santé Horizon; Patrick Parent, Assistant CEO/ Président Directeur Général-Adjoint, Client programs & Professional services Vitalité Health Network /Programmes Clientèles et Services professionnels; Dr./Dre. Natalie Banville, Senior VP Client Programs and Medical Affairs Vitalité Health Network/ Vice-président senior des programmes clients et des affaires médicales; Rino Lang, Assistant VP, Professional Services Vitalité Health Network / Vice-président Adjoint des services professionnels; Dr. Hanif Chatur, Chief Executive Officer/ Président Directeur Général -eVisitNB; NBHL/LSNB; First Nations/ Premières nations; Laboratory / Régies Régionales de la Santé; EMP-PEM.

From/Exp. : Dr. Yves Léger

Copies : Social Development; Dr. / D^{re} Jennifer Russell; Dr. Yves Léger; Dr Arifur Rahman; Dr. / D^{re} Rita Raafat Gad; Dr. / D^{re} Kimberley Barker; Dr. Mark McKelvie; Dr. Richard Garceau; Dr. Guillaume Desnoyers; Heather Kyle; Renee-Claude Comeau, Michelle Bernard, Dan Coulombe; Lindsay Mel; Jaclyn McCarville; Mathieu Chalifoux; Greg Sargent; Penny Higdon; Wendy Donovan; Shelley Landsburg; Suzanne Clair.

Subject/objet : NEW DIRECTION on Influenza Antiviral Use in Adult residential facilities (ARFs)/ NOUVELLE DIRECTIVE concernant l'utilisation d'antiviraux contre la grippe dans les établissements résidentiels pour adultes

Influenza viruses circulate throughout our communities every year. All individuals should be encouraged to receive their annual influenza immunization; however, even with high immunization rates, outbreaks of influenza commonly occur.

Some individuals who live in Adult Residential Facilities (ARF) may be prone to experience more severe influenza illness.

Effective September 25th, select influenza antiviral medication will be publicly funded for treatment and prophylaxis of ARF residents who meet the criteria below, but do not have coverage under other plans. In addition, the Department of Health is offering funding for pharmacists to assess and prescribe (if

Les virus de la grippe circulent chaque année dans nos collectivités. Tous les individus devraient être encouragés à recevoir leur vaccin antigrippal annuel; cependant, même avec des taux d'immunisation élevés, des éclosions de grippe surviennent fréquemment.

Certaines personnes qui vivent dans des établissements résidentiels pour adultes (ERA) peuvent souffrir d'une forme plus grave de la grippe.

À compter du 25 septembre, le ministère de la Santé offrira le financement de certains médicaments antiviraux contre la grippe pour le traitement et la prophylaxie des résidents des ERA qui répondent aux critères ci-dessous, mais qui ne profitent pas d'une protection sous d'autres régimes. En outre, le

indicated) influenza antiviral medication for prophylaxis in ARF settings where an outbreak has been declared and prophylaxis has been recommended by Public Health.

ELIGIBILITY :

Treatment: All ARF residents who receive a PCR positive influenza test result or are presumed positive may access publicly funded antiviral treatment if they do not have coverage under other plans. A prescription is required from their primary care provider, or eVisitNB, if clinically indicated.

Prophylaxis: ARF residents in a facility where an outbreak has been declared and prophylaxis recommended by the Regional Medical Officer of Health (RMOH) may qualify for publicly funded influenza antiviral prophylaxis. A prescription is required from their primary care provider, pharmacist, or eVisitNB.

Eligibility for prophylaxis will initially be limited to Level 3 Generalist (3G) and Memory Care (3B) Homes. A gradual expansion is being planned for the 2024-25 respiratory illness season.

PREPARING FOR RESPIRATORY ILLNESS SEASON IN AN ARF:

Antiviral prophylaxis and early access to treatment (if symptomatic) should follow guidelines from the [Association of Medical Microbiology and Infectious Disease Canada](#)

To support prompt influenza identification and access to antiviral medications, primary care providers may consider providing advanced standing order prescriptions and corresponding requisitions for laboratory testing for residents in their care who would be clinically eligible for treatment. Attached is a sample advanced standing order prescription for treatment and prophylaxis that prescribers may receive from a Level 3 Generalist or Memory Care Home. Advanced standing order prescriptions would need to be completed on admission and annually before respiratory illness season.

ministère de la Santé offrira un financement pour l'évaluation et la prescription par des pharmaciens d'un antiviral contre la grippe utilisé en prophylaxie, au besoin, dans les ERA où une éclosion est déclarée et où la prophylaxie est recommandée par Santé publique.

ADMISSIBILITÉ :

Traitement : Les résidents des ERA qui obtiennent un résultat positif à un test PCR de dépistage de l'influenza ou dont le résultat est présumé positif peuvent obtenir un traitement antiviral financé par le régime public de médicaments s'ils ne profitent pas d'une protection sous d'autres régimes. Un ordonnance doit être délivrée par leur fournisseur de soins de santé primaires, ou par eVisitNB, si les indications cliniques le justifient.

Prophylaxie : Les résidents d'un ERA où une éclosion a été déclarée et où la prophylaxie est recommandée par le médecin-hygiéniste régional pourraient être admissibles aux médicaments antiviraux contre la grippe financés par l'État. Une ordonnance du fournisseur de soins de santé primaires, du pharmacien ou de eVisitNB est requise.

L'éligibilité sera initialement limitée aux foyers de soins généralistes de niveau 3 (3G) et aux foyers de soins de la mémoire (3B). Une expansion progressive est prévue pour la saison des maladies respiratoires 2024-25.

PRÉPARATION À LA SAISON DES MALADIES RESPIRATOIRES

La prophylaxie antivirale et l'accès précoce au traitement (en présence de symptômes) devront être conformes aux lignes directrices de l'[Association pour la microbiologie médicale et l'infectiologie Canada](#).

Pour favoriser l'identification rapide de la grippe et l'accès aux médicaments antiviraux, les fournisseurs de soins de santé primaires peuvent envisager de donner des ordres permanentes avancées et les demandes correspondantes d'analyses de laboratoire pour les résidents dont ils s'occupent et qui seraient cliniquement éligibles pour un traitement. Vous trouverez ci-joint un exemple d'ordre permanente avancée de traitement et de prophylaxie que les prescripteurs peuvent recevoir d'un foyer niveau 3 de soins généraliste ou de la mémoire. Les ordres permanents avancés devraient

To further support timely access to influenza antiviral prophylaxis, in the absence of a standing order from a resident's primary care provider, a pharmacist may assess the resident's eligibility, and prescribe, if indicated.

Using standing orders in congregate settings and relying on pharmacists as prescribers of influenza prophylaxis aligns with practices in other jurisdictions; and falls within the usual scope of practice for New Brunswick pharmacists.

INFLUENZA TESTING FOR ARF RESIDENTS

When available, rapid antigen (POCT) testing should be the first choice for symptomatic residents of an (ARF). If negative for COVID-19, PCR testing for COVID-19, influenza, and respiratory syncytial virus (RSV) may be ordered through their primary care provider, or eVisitNB, or afterhours outpatient services if needed for treatment or care.

If clinical supports are not available within the Level 3 Generalist or Memory Care Home , Extra Mural Program (EMP) will support PCR sample collection for non-mobile symptomatic residents and existing clients of EMP. However, mobile residents will rely on their primary care provider to request PCR testing per the Regional Health Authority's usual processes. Residents of ARFs may also request PCR tripanel testing from eVisitNB or afterhours outpatient services.

Once an outbreak has been declared, symptomatic residents may be presumed positive and provided access to antiviral treatment without being tested.

If additional lab testing (i.e. serum creatinine) is required, the operator will contact the primary care provider or eVisitNB.

être remplis lors de l'admission et chaque année avant la saison des maladies respiratoires.

Pour offrir un accès plus rapide à la prophylaxie antivirale contre la grippe, en l'absence d'ordonnance permanente avancée, un pharmacien peut évaluer l'admissibilité d'un résident et prescrire, le cas échéant si indiqué.

L'utilisation d'ordonnances permanentes avancées dans le milieu des soins de longue durée et le recours aux pharmaciens pour prescrire la prophylaxie antivirale contre la grippe, sont conforme aux pratiques des autres provinces et territoires, et relève du champ de pratique habituel des pharmaciens du Nouveau-Brunswick.

DÉPISTAGE DE LA GRIPPE POUR LES RÉSIDENTS DES ERA

S'il est disponible, le test de dépistage rapide devrait être le premier choix pour les résidents symptomatiques des ERA. Si les résultats sont négatifs pour la COVID-19, un test PCR de dépistage de la COVID-19, de la grippe et du virus respiratoire syncytial (VRS) pourrait être demandé par le fournisseur de soins de santé primaires, eVisitNB, ou les services ambulatoires après les heures normales.

Si le soutien clinique n'est pas disponible dans le foyer de soins généralistes ou le foyer de soins de la mémoire de niveau 3, le Programme extra-mural (PEM) s'occupera de la collecte des échantillons de tests PCR des résidents symptomatiques qui ne peuvent pas se déplacer, ainsi que pour les clients actuels du PEM. Cependant, les résidents qui peuvent se déplacer se tourneront vers leur fournisseur de soins de santé primaires pour demander des tests PCR, selon les processus habituels de leur autorité régionale de la santé. Les résidents des ERA peuvent également demander un test PCR lors d'une consultation avec le service eVisitNB ou auprès des services ambulatoires après les heures normales.

Une fois l'éclosion déclarée, les résidents symptomatiques peuvent être présumés positifs et bénéficier d'un traitement antiviral sans avoir été testés.

Si des tests de laboratoire supplémentaires (par exemple, la créatinine sérique) sont nécessaires,

Individuals may continue to access PCR test results in real time for COVID-19, Influenza, and Respiratory Syncytial Virus via their [MyHealthNB](#) account, as well as through their medical care provider.

Please note that access to Paxlovid antiviral treatment for COVID-19 remains the same for ARF residents as per the memo sent on September 21, 2022.

We want to thank you for your continued work and support as we prepare for this upcoming respiratory illness season.

Sincerely,

l'opérateur contactera le fournisseur de soins de santé primaires ou eVisitNB.

Les personnes peuvent continuer d'accéder aux résultats de tests PCR de dépistage de la COVID-19, de la grippe et des VRS en temps réel dans leur compte [MaSantéNB](#), ainsi que par l'intermédiaire de leur fournisseur de soins médicaux.

Veuillez prendre note que l'accès au traitement antiviral Paxlovid contre la COVID-19 reste le même pour les résidents d'ERA, conformément à la note de service du 21 septembre 2022.

Nous vous remercions de votre collaboration et travail habituels à l'approche de la saison des maladies respiratoires.

Je vous prie d'agréer mes sincères salutations.



Dr. Yves A. Léger, MD, MHSc, FRCPC
Acting Deputy Chief Medical Officer of Health
Médecin-hygiéniste en chef adjoint par intérim